



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

dossier traité par N. Pittet
notre réf 30.02.C/NP – C.12/39
votre réf

Lausanne, le 13 septembre 2018

Réponse à la pétition de M. Bertrand Dumusc du 24 juillet 2017 intitulée « Bellerive-Plage "aménagée" : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 24 juillet 2017, M. Bertrand Dumusc déposait au Conseil communal la pétition citée en titre, munie de 71 signatures, demandant « de réhabiliter la plage de Bellerive (lac). L'aménagement avec barrières, palmiers et chaises longues doit retrouver son état naturel. Les abonnés fidèles depuis des décennies ne veulent pas que la plage devienne artificielle. ». Cette demande a été traitée par la Commission permanente des pétitions et, dans sa séance du 28 août 2018, le Conseil communal a décidé de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Issue d'un concours d'architecture organisé en 1934, Bellerive-Plage a été inaugurée en 1937. A la fin des années 50, suite aux comblements exécutés, qui portèrent sa surface de 17'500 m² à 75'000 m², un agrandissement de la piscine est décidé, comprenant un aménagement de la plage, la construction d'un nouveau bassin, l'installation d'un système de purification de l'eau en circuit fermé et la création d'une aile nouvelle abritant des vestiaires supplémentaires (connue sous le nom de « partie 64 » car achevée l'année de l'Exposition nationale). Depuis les années 90, Bellerive-Plage a fait l'objet de travaux de transformation et de modernisation, dont les derniers, initiés en 2010, se sont achevés en 2016 (rapport-préavis N° 2016/69, du 10 décembre 2009, pour un montant de CHF 16.6 millions).

Dans son rapport-préavis de 2009, la Municipalité constatait qu'au fil des ans Bellerive-Plage avait perdu de son aura et de son attractivité qui faisait de sa plage et de ses pelouses le rendez-vous estival incontournable des familles, des enfants et des jeunes. Dans le même temps, dressant le même constat, d'autres piscines réagissaient en changeant de politique d'accueil et en axant leurs équipements sur un public spécifique. Consciente de cette situation et forte des résultats d'enquêtes menées auprès des utilisateurs et des spécialistes du domaine, la Municipalité, dans le cadre de la demande de crédit, décidait non seulement de procéder aux travaux nécessaires à la remise à niveau des installations, mais aussi, et surtout, de rendre à Bellerive-Plage la place qui était la sienne. Sans vouloir concurrencer certaines piscines ou parcs aquatiques par une surenchère d'équipements ludiques destinés seulement à une frange restreinte de la population, les actions ont visé à rétablir l'attractivité du site auprès des familles, des enfants et des préadolescents, en re-voyant complètement l'accueil des enfants de 0 à 3 ans et de 4 à 8 ans, par la création de nouvelles pataugeoires comprenant des jeux spécifiques, la mise en place d'éléments ludiques (demandant un



effort de la part de leurs utilisateurs) dans la zone lacustre, l'installation d'éléments de détente et de relaxation dans le bassin non-nageurs et, dans la totalité des bassins, une augmentation de la température de l'eau. Ces actions ont été couplées avec un important travail d'animation du site entrepris par le personnel du Service des sports, avec pour but : faire que Bellerive-Plage redevienne Bellerive-Plage. Ainsi, entre autres, des cours d'aquagym ont été initiés, la bibliothèque municipale est présente durant les vacances scolaires et offre, gratuitement, livres, bandes dessinées et autres mangas, ainsi que des lectures. Finalement, un club de plongée s'est installé proposant initiation, cours et perfectionnement.

Si Bellerive est avant tout une piscine avec son bassin « nageurs » de 50 m, son plongoir de 10 m (l'un des rares de Suisse romande), son bassin « non-nageurs » et ses pataugeoires, elle offre aussi la possibilité de profiter d'une superbe plage de 350 m et d'aller, sous surveillance, se baigner dans le lac. Toutefois, rien n'a été entrepris pour la mettre en valeur. C'est pourquoi, en parallèle à ses efforts d'animation de la zone « piscine », la direction de Bellerive-Plage a décidé de la promouvoir, en proposant à la clientèle de louer des chaises longues avec parasol et tablette pour y déposer boissons/livres/lunettes de soleil. Dix de ces kits ont été acquis et entreposés près de la plage. Afin de les promouvoir et d'attirer l'attention, ces chaises longues ont été accompagnées, dans un premier temps, d'une barrière de plage et de palmiers. Relevons que la location de chaises longues existe à Bellerive depuis plus de 40 ans. Plus de 80 chaises sont mises à disposition de la clientèle, qui les installe où bon lui semble. Elle peut également amener les siennes et, là aussi, les installer là où elle le veut.

Cette nouvelle prestation n'a pas eu l'heur de plaire à certains habitués. Cependant, elle a été couronnée de succès et répond à une attente. Elle permet d'augmenter la fréquentation des lieux et d'en diversifier le public. Si la barrière de plage placée vers ces kits donnait l'impression de vouloir sectoriser la plage, elle a été rapidement ôtée et seuls les palmiers ont été maintenus pour attirer l'attention.

Au fur et à mesure des locations, les chaises sont installées puis ôtées de la plage et ce en fonction des tournus et de la disponibilité du personnel en charge de la location. Selon le souhait des clients, les chaises peuvent être installées ailleurs qu'en bord de lac. Le matin, à l'ouverture, une chaise est installée avec parasol et tablette à titre de démonstration, le solde des chaises (soit neuf) étant stocké à proximité.

Il importe de souligner que la plage, dans son entier, est et reste accessible à tous les usagers.

En conclusion, la Municipalité estime que la présence de dix chaises longues, entreposées au bord de la plage, ne la dénature en rien et, au vu de la réaction positive du public, va poursuivre leur location.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

